



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

quotidiens

Question écrite n° 120965

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la crise que traverse la presse écrite, et dont les signes les plus tangibles sont la baisse du lectorat. La presse écrite est à un tournant de son histoire. Les modèles économiques, sur lesquels vivaient nos journaux depuis le xix^e siècle ne sont plus d'actualité. Nous sommes dans une ère où le numérique tiendra de plus en plus une place importante. Pour autant, si les journaux doivent s'assurer un développement sur le net, ils ne peuvent se passer de la notoriété d'une marque en presse écrite. Il faut donc préserver cette excellence de la presse française. C'est pourquoi il paraît essentiel de réfléchir à des moyens de soutenir et de relancer la presse écrite. L'État est, en vertu de la Constitution, garant du pluralisme de la presse, aussi il devient impératif qu'il prenne des mesures de grande ampleur. Celles-ci pourraient prendre la forme d'une conférence nationale, ou d'assises, pour le pluralisme de la presse écrite, associant tous les partenaires de la presse écrite (journalistes, éditeurs, imprimeurs, La Poste, les diffuseurs...). Mais elles pourraient aussi concerner des mesures fiscales incitatives, tant pour le lecteur qui soutient la presse écrite, que pour les entreprises qui investissent dans des organes de presse écrite. Il faut préserver la circulation de l'information, le pluralisme et le débat d'idées qui sont essentiels à la vie d'une démocratie. Dans ce cadre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte proposer des solutions qui permettront à la presse écrite de sortir de cette crise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120965

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2799